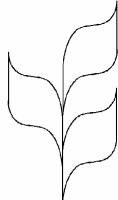




CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/8/11/Rev.1
2 février 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Huitième réunion

Curitiba, Brésil, 20-31 mars 2006

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR L'ADMINISTRATION DE LA CONVENTION ET LE BUDGET DES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA CONVENTION

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. À sa septième réunion, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif, au paragraphe 28 de sa décision VII/34, de faire rapport, à la huitième réunion de la Conférence des Parties, sur les revenus et l'exécution du budget, ainsi que sur tout ajustement apporté au budget de la Convention pour l'exercice biennal 2005-2006.

2. Le présent document a été établi par le Secrétaire exécutif conformément à cette demande et dégage la performance financière et administrative du Secrétariat depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties. Il doit être lu en parallèle avec les notes du Secrétaire exécutif relatives au projet de budget du programme de travail pour l'exercice biennal 2007-2008 (UNEP/CBD/COP/8/28 et Add.1, et UNEP/CBD/COP/8/INF/14).

3. Le présent document se divise en quatre sections, comme suit:

a) La section I rend compte des recettes et de l'exécution du budget en 2004 et au cours de l'exercice biennal 2005-2006 pour les trois fonds d'affectation spéciale de la Convention, à savoir le Fonds général de contributions volontaires pour la Convention sur la diversité biologique (**Fonds d'affectation spéciale BY**), le Fonds spécial de contributions volontaires pour les activités supplémentaires approuvées de la Convention sur la diversité biologique (**Fonds d'affectation spéciale BE**) et le Fonds spécial de contributions volontaires pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention (**Fonds d'affectation spéciale BZ**). Les montants des dépenses de l'exercice biennal 2005-2006 ne tiennent compte que de la première année de l'exercice 2005-2006 et devraient changer d'ici la fin de l'année 2006

* UNEP/CBD/COP/8/1.

/...

pour refléter les dépenses réelles. Cette section comporte également un rapport sur les engagements pris pour l'année 2006 au titre du Fonds d'affectation spéciale BY;

b) La section II traite des questions de personnel. Elle fait état des progrès réalisés en matière de classification, d'annonce et de pourvoi des postes au sein du Secrétariat;

c) La section III relate l'état de l'application des arrangements administratifs entre le PNUE et le Secrétariat de la Convention, conclus conformément à la décision IV/17 de la Conférence des Parties, ainsi que de l'Accord entre le Secrétariat et le gouvernement canadien concernant le siège du Secrétariat de la Convention.

4. Afin de minimiser les frais d'établissement des rapports, les textes suivants sont diffusés en tant que documents d'information à ce rapport (UNEP/CBD/COP/8/INF/14):

- a) État des contributions aux Fonds d'affectation spéciale BY, BE et BZ au 31 décembre 2005 (annexes I-III),
- b) État des Fonds d'affectation spéciale BE et BZ au 31 décembre 2005 (annexes IV-V),
- c) États financiers de l'exercice 2004 (annexe VI),
- d) Barème actuel des contributions pour l'exercice 2005-2006 (annexe VII).

I. REVENUS ET EXÉCUTION DU BUDGET 2004-2006

5. L'état des contributions aux trois Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2005 est exposé dans les annexes I à III du document (UNEP/CBD/COP/8/11/INF.1).

A. *Fonds général de contributions volontaires pour la Convention sur la diversité biologique (budget permanent ou Fonds d'affectation spéciale BY)*

1. *Revenus et exécution du budget en 2004*

i) *Budget pour 2004*

6. Par sa décision VI/29, la Conférence des Parties a approuvé un budget-programme de base de 11 214 300 dollars EU pour l'année 2004 pour le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, dont 7 714 300 dollars EU payable s par les Parties selon le barème des quotes-parts figurant à l'annexe de la décision VI/29, 1 000 000 dollars EU devant être financés par les contributions du pays hôte et 2 500 000 dollars EU par les excédents et les économies accumulés (solde à reporter) des années précédentes (1995-2003), comme indiqué dans le tableau ci-après:

Source de financement	2004 (\$EU)
Parties à la CBD	7 714 300
Pays hôte	1 000 000
Excédents/Economies	2 500 000
Total	11 214 300

ii) Contributions pour 2004

7. Au 31 décembre 2004, les contributions reçues au Fonds d'affectation spéciale BY au titre de l'année 2004 se sont élevées à 7 536 478 dollars EU et se décomposent comme suit:

Paiements anticipés pour 2004 reçus en 2003	607 611 \$EU
Contributions pour 2004 reçues en 2004	6 628 867 \$EU
Contribution du gouvernement hôte	200 000 \$EU
Contribution spéciale des Etats-Unis d'Amérique	100 000 \$EU
<i>Total</i>	7 536 478 \$EU

8. Par conséquent, les contributions évaluées versées au titre de l'exercice 2004 se sont élevées, au 31 décembre 2004, à 7 236 478 dollars EU (ou 94% du total approuvé pour l'année par la sixième réunion de la Conférence des Parties). Ces contributions sont réparties comme suit:

Versements anticipés pour 2004 reçus en 2003	-	607 611 \$EU
Contributions pour 2004 reçues en 2004	-	6 628 867 \$EU
<i>Total</i>	-	7 236 478 \$EU

Pourcentage des contributions évaluées versées au 31 décembre 2004 - 94%

9. Ce montant représente les contributions versées en totalité ou en partie par 117 Parties (ou 63,6% du nombre total des Parties à la Convention).

10. Il devrait être également noté qu'en date du 31 décembre 2004, les paiements en retard reçus en 2004 pour l'année 2003 et les années précédentes ont totalisé 727 344 dollars EU.

iii) Dépenses en 2004

11. Un montant total de 9 568 301 dollars EU a été dépensé sur le Fonds d'affectation spéciale BY durant l'année 2004. Ce montant représente 85% du Fonds approuvé par la Conférence des Parties pour 2004 (11 214 300 dollars EU) (voir tableaux 1 et 2 ci-dessous). Un montant total de 3 500 000 dollars EU du budget approuvé par la Conférence des Parties pour 2004 a été financé, conformément à la décision VI/29, par la contribution du pays hôte et des économies et des excédents. Le solde (7 714 300 dollars EU) a été financé par les contributions évaluées au Fonds d'affectation spéciale BY. Au 31 décembre 2004, 7 236 478 dollars EU des contributions évaluées ont été versés pour 2004.

Tableau 1. Dépenses par programme sur le Fonds d'affectation spéciale BY en 2004

<i>Programme</i>	<i>Budget approuvé (\$EU)</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Pourcentage: du budget approuvé par la COP</i>	<i>des contributions reçues pour 2004*</i>
Direction exécutive et gestion	809 100	831 425	103	
Questions scientifiques, techniques et technologiques	1 539 500	1 186 483	77	
Affaires sociales, économiques et juridiques	1 101 800	805 989	73	
Mise en œuvre et communication	2 070 300	1 467 797	71	
Prévention des risques biotechnologiques	1 217 100	882 704	73	
Gestion des ressources et services de conférence	3 186 400	3 153 917	99	
Dépenses d'appui au programme	1 290 100	1 082 681	89	
Gain/Perte de change	0	65 60		
Ajustements de l'année précédente	0	91 700		
Total	11 214 300	9 568 301	85	132

12. Le dépassement de crédit dans le cadre du programme "Direction exécutive et gestion" résulte des coûts supplémentaires engendrés par les réunions du Bureau de la Conférence des Parties, tandis que les dépenses non réalisées dans le cadre des programmes "Questions scientifiques, techniques et technologiques", "Affaires sociales, économiques et juridiques" et "Mise en œuvre et communication" tiennent au fait que plusieurs postes relevant de ces programmes n'ont pas été pourvus durant 2004. Les dépenses non effectuées dans le cadre du programme "Prévention des risques biotechnologiques" sont dues aux économies réalisées par la convocation de la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques immédiatement après la septième réunion de la Conférence des Parties, alors qu'elle avait été initialement inscrite au budget comme réunion indépendante.

Tableau 2. Dépenses par poste de dépense sur le Fonds d'affectation spéciale BY en 2004

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé (\$EU)</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Pourcentage du budget approuvé</i>
Frais de personnel (y compris assistance temporaire/heures supplémentaires et formation)	6 211 300	5 350 936	86
Consultants/contrats de sous-traitance	200 000	186 804	93
Voyages d'affaires	375 000	310 033	83
Coût des services de conférence	1 733 300	964 216	56
Réunions	250 200	319 297	128

* Pourcentage des contributions évaluées reçues au 31 décembre 2004.

Frais d'établissement des rapports	136 400	120 803	89
Frais généraux de fonctionnement	1 017 960	1 076 226	106
Dépenses d'appui au programme	1 290 140	1 082 681	84
Gain/Perte de change	0	65 605	
Ajustements de l'année précédente	0	91 700	
Total	11 214 300	9 568 301	85

13. Le coût des services de conférence en 2004 est inférieur à ce qui avait été prévu en raison du fait que la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a été convoquée en 2003 à la place de 2004 comme initialement planifié. Pour cette raison, les dépenses apparaissent dans le relevé des dépenses de 2003 comme dépassement de crédit en 2003. Les coûts des réunions ont été supérieurs au budget prévu en la matière par suite des dépenses approuvées par le Bureau de la Conférence des Parties à sa sixième réunion et avalisées par la Conférence des Parties à sa septième réunion (décision VII/34, paragraphe 24), d'utiliser les économies et les excédents sur le Fonds d'affectation spéciale BY pour financer la participation des pays en développement Parties à la Convention à plusieurs réunions en 2004.

2. *Revenus et exécution du budget en 2005*

i) Budget pour 2005

14. Par sa décision VII/34, la Conférence des Parties a approuvé un budget-programme de base de 10 497 800 dollars EU pour l'année 2005 pour le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, dont 7 662 800 dollars EU devant être versés par les Parties selon le barème des quotes-parts figurant à l'annexe de la décision VII/34, 2 000 000 dollars EU devant provenir des excédents et des économies accumulés (solde à reporter) des années précédentes (1995-2004) et 835 000 dollars EU devant être financés par les contributions du pays hôte, comme indiqué dans le tableau ci-après:

Source de financement	2005 (en \$EU)
Parties à la CBD	7 662 800
Excédent/économies	2 000 000
Pays hôte	835 000
Total	10 497 800

ii) Contributions pour 2005

15. Au 31 décembre 2005, les contributions reçues au titre de l'année 2005 au Fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 8 009 844 dollars EU et se décomposent comme suit:

Versements anticipés pour 2005 reçus en 2004	1 964 031 \$EU
Contributions pour 2005 reçues en 2005	5 110 813 \$EU
Contribution du gouvernement hôte	835 000 \$EU
Contribution spéciale des États-Unis d'Amérique	100 000 \$EU
<i>Total</i>	8 009 844 \$EU

16. Au 31 décembre 2005, les contributions évaluées versées au titre de l'année 2005 ont totalisé 7 074 844 dollars EU (ou 92% du total approuvé pour l'année par la Conférence des Parties à sa septième réunion). Ces contributions se répartissent comme suit:

Versements anticipés pour 2005 reçus en 2004	-	1 964 031 \$EU
Contributions pour 2005 reçus en 2005	-	5 110 813 \$EU
Total	-	7 074 844 \$EU

Pourcentage des contributions évaluées de 2005 versées au 31 décembre 2005 – 92%

17. Ce montant représente les contributions versées en totalité ou en partie par 110 Parties (ou 59% du nombre total des États Parties à la Convention).

18. Il devrait être noté qu'au 31 décembre 2005, les paiements en retard reçus en 2005 pour 2004 et les années précédentes se sont élevés à 1 092 334 dollars EU.

19. Le tableau 3 ci-dessous indique les paiements cumulés, par mois, au Fonds d'affectation spéciale BY en 2004 et en 2005. À la fin du premier trimestre 2004, le total des paiements reçus au titre de l'année 2004 atteignait seulement 45% du montant approuvé, alors que les contributions auraient dû être versées en janvier. En raison du défaut de règlement dans les délais impartis des contributions de certaines Parties et afin de permettre au Secrétariat d'appliquer le programme de travail de 2005 et de renouveler les contrats du personnel, le Secrétaire exécutif a dû puiser dans les économies et les excédents disponibles du Fonds d'affectation spéciale BY (provenant de paiements en retard effectués pour 2004 et les années antérieures), sans lesquels le Secrétariat aurait été dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions.

20. De la même façon, seulement 3 668 254 dollars EU ont été reçus, à la fin du premier trimestre de 2005, en paiement de l'année (soit 48% du montant arrêté pour 2005). Ici aussi le Secrétariat exécutif s'est vu dans l'obligation de puiser dans la réserve de capital circulant et les économies et les excédents afin d'assurer, malgré les retards de paiement des contributions, le bon fonctionnement du Secrétariat.

21. Il convient néanmoins de noter que les versements au Fonds d'affectation spéciale BY ont continué d'augmenter de manière significative en 2004 et en 2005, comparé aux années précédentes, avec des taux d'encaissement de 86% en 2004 et de 92% en 2005 des contributions évaluées (BY) confronté à ceux de 73% en 1999 et de 67% en 2000. Le pourcentage de perception de 92 % en 2005 au 31 décembre 2005 dépasse celui de 2004.

Tableau 3: Contributions cumulées au Fonds d'affectation spéciale BY par mois pour 2004 et 2005

Mois	Contributions reçues pour 2004 \$EU	% des contributions évaluées pour 2004	Contributions reçues pour 2005 \$EU	% des contributions évaluées pour 2005	Contributions reçues pour 2006* \$EU	% des contributions évaluées pour 2006
Janvier	1 889 237	24%	3 105 210	41%	1 668 760	21%
Février	3 387 732	44%	3 240 810	42%		
Mars	3 485 477	45%	3 668 254	48%		
Avril	3 521 724	46%	3 722 560	49%		
Mai	3 781 621	49%	4 541 285	59%		
Juin	5 586 337	72%	6 305 949	82%		
Juillet	6 183 207	80%	6 414 786	84%		
Août	6 222 927	81%	6 659 254	87%		
Septembre	6 393 636	83%	6 660 691	87%		
Octobre	6 423 484	83%	6 660 790	87%		
Novembre	6 532 818	85%	6 666 331	87%		
Décembre	6 608 465	86%	7 074 844	92%		

* au 31 décembre 2005.

iii. Solde à reporter (économies et excédents)

22. Les affectations (ou dotations) non dépensées à la fin de l'exercice biennal (en raison des coûts plus bas des activités, du non pourvoi des postes, du financement des activités par d'autres sources, etc.) sont dénommées « **économies** ». Les contributions reçues au cours d'une année donnée au titre des engagements des années précédentes sont désignées sous l'appellation d'« **excédents** ». On appelle « **solde à reporter** » ces économies plus ces excédents, étant donné qu'ils sont reportés sur la période biennal suivante. La Conférence des Parties a approuvé, à sa septième réunion, l'utilisation d'un montant total de 4 000 000 dollars EU provenant du "solde à reporter" (les économies et les excédents des exercices financiers précédents) afin de couvrir une partie du budget permanent 2005-2006. En outre, la Conférence des Parties a approuvé qu'une somme de 183 373 dollars EU soit prélevée sur le solde à reporter (économies/excédents) en guise de réserve de capital circulant pour l'exercice biennal 2005-2006.

iv) Dépenses en 2005

23. Les engagements directs en 2005 (notamment les dépenses d'appui au programme) s'élevaient, au 31 décembre 2005, à 10 618 254 dollars EU, soit environ 103% (moins la réserve de capital circulant) du montant total approuvé par la Conférence des Parties pour les activités du Fonds d'affectation spéciale BY en 2005, conformément à la décision VII/34. Le dépassement de l'affectation des ressources de 303 854 dollars EU est principalement dû à l'organisation de la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en 2005 à la place de 2006 comme initialement inscrit au budget.

/...

a) Dépenses par programme

24. Le tableau 4 ci-dessous établit le pourcentage des dépenses par programme en 2005. Il précise également le pourcentage des dépenses par rapport aux recettes pour 2005 et le pourcentage des dépenses par rapport aux revenus effectivement perçus en 2005. Ce dernier pourcentage tient compte des sommes versées au Fonds d'affectation spéciale, non seulement au titre des contributions évaluées pour 2005 mais également à celui des sommes payées en 2005 pour les engagements des années précédentes et futures. Les dépenses indiquées dans le tableau incluent les prévisions des frais de personnel jusqu'au 31 décembre 2005.

Tableau 4. Dépenses du Fonds BY par programme en 2005

<i>Programme</i>	<i>Budget approuvé (\$EU)</i>	<i>Engagements/ dépenses</i>	<i>Pourcentage:</i>		
			<i>du budget approuvé par la COP</i>	<i>des contributions effectivement reçues pour 2005</i>	<i>des revenus perçus en 2005*</i>
Direction exécutive et gestion	870 600	811 735	93		
Questions scientifiques, techniques et technologiques	1 873 200	2 594 964	139**		
Affaires sociales, économiques et juridiques	1 641 400	1 185 237	72		
Mise en œuvre et communication	886 800	760 005	86		
Gestion des ressources et services de conférence	588 700	654 216	111***		
Frais partagés	3 267 100	2 492 201	76		
Dépenses d'appui au programme	1 186 600	1 104 787	93		
Réserve de capital circulant	183 400	0			
Total	10 497 800	9 603 145	93	120	82

* Inclus les fonds reçus en 2005 pour les années antérieures et futures.

** Onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques convoquée en 2005 à la place de 2006.

*** Engagements de la huitième réunion de la Conférence des Parties (COP-8) faits en 2005.

Direction exécutive et gestion

25. Au 31 décembre 2005, le montant total de 811 735 dollars EU (93%) des fonds affectés par la Conférence des Parties, à sa septième réunion, au programme "Direction exécutive et gestion" a été dépensé durant l'année 2005.

/...

Questions scientifiques, techniques et technologiques

26. Comme indiqué dans le tableau 5, au 31 décembre 2005, un montant total de 2 594 512 dollars EU (138%) des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour le programme "Questions scientifiques, techniques et technologiques" a été dépensé pendant 2005. Ce dépassement de crédit résulte en grande partie de la convocation de la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en novembre/décembre 2005, alors qu'elle avait été initialement inscrite au budget de 2006. La décision d'avancer cette réunion fait suite à la modification de la date de la huitième réunion de la Conférence des Parties à mars 2005 afin que les recommandations des réunions puissent être soumises à cette réunion. En outre, le Bureau de la septième réunion de la Conférence des Parties a approuvé l'utilisation des économies et des excédents pour couvrir les frais des participants qui n'auraient pas reçus des fonds suffisants du Fonds d'affectation spéciale BZ leur permettant de participer aux dixième et onzième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (voir annexe VI - UNEP/CBD/COP/8/INF/14)). Dans le même temps, des économies ont été réalisées dans le cadre de ce programme du fait que le poste d'administrateur de programme "Terres arides et subhumides" est resté vacant toute l'année et que le poste d'administrateur de programme "Taxonomie" n'a été pourvu qu'au cours du dernier trimestre de l'année.

Affaires sociales, économiques et juridiques

27. Au 31 décembre 2005, un montant total de 1 185 661 dollars EU (72%) des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour le programme "Affaires sociales, économiques et juridiques" a été dépensé pendant l'année 2005. Ce solde positif de l'enveloppe allouée à ce programme est dû essentiellement à la réaffectation des fonds pour les quatrièmes réunions des groupes de travail sur l'article 8 j) et sur l'accès et le partage des avantages budgétés pour 2005 sur les dépenses de 2006. Par ailleurs, le poste d'administrateur de programme "Utilisation durable et tourisme" est resté vacant la majeure partie de l'année 2005 et deux postes de la catégorie des services généraux sont également restés vacants au cours de cette même année.

Mise en œuvre et communication

28. Au 31 décembre 2005, un montant total de 760 005 dollars EU (86%) du budget approuvé pour le programme "Mise en œuvre et communication" a été dépensé au cours de l'année 2005. Tous les postes relevant de ce programme ont été pourvus au cours de l'année. La majeure partie des fonds utilisés dans le cadre de ce programme concerne les frais de personnel, le fonctionnement du Centre d'échange et la publication d'informations et de matériels de sensibilisation du public.

Gestion des ressources et services de conférence

29. Au 31 décembre 2005, un montant total de 654 216 dollars EU (111%) du budget approuvé pour le programme "Gestion des ressources et services de conférence" a été dépensé en 2005. Le dépassement de crédit dans le cadre de ce programme en 2005, indiqué dans le tableau 5, provient des engagements faits durant 2005 pour la huitième réunion de la Conférence des Parties.

Frais partagés

30. Conformément au paragraphe 10 de la décision VII/34 dans lequel la Conférence des Parties invite le Secrétaire exécutif à élaborer un mécanisme de modalités et de dépistage pour l'ensemble du Secrétariat, permettant de différencier les frais du Secrétariat pour la Convention et les frais du Secrétariat pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, le Secrétariat a développé un système électronique permettant au personnel de distinguer et d'enregistrer quotidiennement le temps

consacré à la Convention et celui employé au Protocole. Une analyse des données du personnel actuellement libellées comme partagées a débouché sur une répartition de 85% pour la Convention et de 15% pour le Protocole. Un montant total de 2 491 952 dollars EU (76%) du budget approuvé pour les frais partagés a été dépensé durant 2005. Le solde positif est dû essentiellement au fait que les deux postes d'administrateurs de programme (un fonctionnaire de l'information et un fonctionnaire de la documentation) sont restés vacants une bonne partie de l'année 2005.

b) Dépenses par type de dépense

Tableau 5. Dépenses du Fonds d'affectation spéciale BY en 2005 par type de dépense au 31 décembre 2005

Type de dépense	Budget approuvé (\$EU)	Engagements/ Dépenses	Pourcentage:		
	du budget approuvé par la COP	des contributions effectivement reçues pour 2005	des revenus perçus en 2005*		
Frais de personnel	6 045 800	5 107 998	84		
Réunion du Bureau	79 000	154 831	196**		
Voyages d'affaires	360 000	231 199	64		
Consultants/contrats de sous-traitance	100 000	63 683	64		
Réunions	1 145 000	1 896 589	166***		
Matériels de sensibilisation du public	150 000	107 250	72		
Frais généraux de fonctionnement	1 248 000	936 809	75		
Dépenses d'appui au programme	1 186 600	1 104 787	93		
Réserve de capital circulant	183 400	0			
Total	10 497 800	9 603 145	91	120	82

* Inclus les fonds reçus en 2005 pour les années antérieures et futures.

** Augmentation résultant de la convocation de la réunion du Bureau de la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en 2005 à la place de 2006.

*** Hause due à la convocation de la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en 2005 à la place de 2006 et du financement des pays en développement Parties à la Convention.

31. Comme indiqué plus haut, environ 82% du total des revenus effectivement perçus en 2005 ont été dépensés en 2005. Ces revenus tiennent compte des sommes payées au Fonds d'affectation spéciale, non seulement pour 2005 mais aussi des montants versés en 2005 au titre des engagements des années

précédentes et futures. Ces dépenses sont exprimées sous forme de pourcentage des contributions reçues pour 2005 et de pourcentage du total des recettes disponibles dans le tableau 5.

Frais de personnel

32. Il convient de noter que les frais de personnel sont budgétés à partir des coûts standards estimés sur la base des hypothèses incluses dans la note, établie pour la septième réunion de la Conférence des Parties, du Secrétaire exécutif relative au projet de budget-programme de la Convention sur la diversité biologique pour l'exercice biennal 2005-2006 (UNEP/CBD/COP/7/10). Les frais du personnel englobent les salaires et les dépenses communes de personnel. Ces frais étant calculés sur la base des coûts standards utilisés par les Nations Unies, les dépenses réelles varient selon le lieu d'affectation en fonction des variations des ajustements (ou indemnités de poste) et d'autres facteurs tels que le nombre de personnes à charge, l'indemnité pour frais d'études et les frais de rapatriement. Les économies réalisées en 2005 résultent du recrutement tardif ou du non recrutement de plusieurs membres du personnel. Les retards pris dans le processus de recrutement font suite à l'utilisation du système "Galaxy" des Nations Unies.

33. Au 31 décembre 2005, 27 des 33 postes de la catégorie professionnelle approuvés et 20 des 26 postes de la catégorie des services généraux approuvés financés à partir du budget permanent (Fonds d'affectation spéciale BY) ont été pourvus, soit un pourcentage total de 80% des postes approuvés pourvus et régularisés. Comme indiqué au tableau 6, les frais de personnel se sont élevés à 5 107 998 dollars EU, soit 84% du montant total inscrit au budget sous cette ligne.

34. Les renseignements sur l'état de la dotation en personnel du Secrétariat sont rapportés tous les trois mois dans le Rapport trimestrielle affiché sur le site Web du Secrétariat et une ventilation détaillée de cet état est donnée à la section II de ce document.

Consultants et contrats de sous-traitance

35. Selon le tableau 5 *supra*, les dépenses relatives aux consultants et aux contrats de sous-traitance en 2005 se situent dans les limites du montant inscrit au budget. Les programmes de travail suivants ont fait appel à des consultants et eu recours à la sous-traitance: aires protégées, taxonomie, terres arides et subhumides, transfert de technologie, diversité biologique et tourisme, connaissances traditionnelles et sensibilisation.

Voyages d'affaires

36. Les frais de déplacement en 2005 ont été inférieurs aux prévisions initiales, la participation du personnel à un grand nombre de réunions ayant été financée par les organisateurs. Le personnel du Secrétariat représente la Convention à diverses réunions et événements, et les déplacements des membres du personnel à l'occasion d'événements organisés par d'autres organisations sont l'un des moyens les plus importants de réaliser des synergies et d'avoir des programmes de travail intégrés.

Réunions

37. Le coût des services de conférence en 2005 a dépassé les prévisions de départ suite à la décision de convoquer la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en 2005 plutôt qu'en 2006 comme initialement planifié. Cette décision a été prise afin que les recommandations de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques puissent être soumises à la huitième réunion de la Conférence des Parties,

qui aura lieu en mars 2006. Les coûts des réunions du Bureau ont été supérieurs aux montants inscrits au budget en raison de la convocation d'une réunion supplémentaire en 2005. Du fait de rentrées insuffisantes de fonds provenant des pays donateurs pour la participation des pays en développement et des pays à économie en transition aux réunions de la Convention, le Bureau de la Conférence des Parties a approuvé l'utilisation de fonds sur les économies et les excédents du Fonds d'affectation spéciale BY pour financer la participation des pays en développement Parties à la Convention à plusieurs réunions en 2005; ce qui a, par ailleurs, également participé au dépassement de crédit. Le tableau 6 ci-dessous ventile les fonds approuvés par le Bureau à partir des économies et des excédents.

Matériels de sensibilisation du public

38. Les coûts en 2005 ont été inférieurs aux prévisions initiales du fait principalement que la production du Manuel de la Convention qui a eu lieu à Montréal plutôt qu'au Royaume-Uni a coûté moins chère que ce qui avait été budgété au départ. Les fonds ont été utilisés pour produire des matériels de sensibilisation du public tels que des rapports techniques de la Convention sur la diversité biologique, des programmes de travail, des bulletins d'information et des affiches.

Frais généraux de fonctionnement

39. Les frais généraux de fonctionnement englobent les dépenses relatives à l'achat de matériel et de fournitures de bureau, les coûts des services collectifs (eau, électricité, téléphone, ordures...) et les frais d'assurance, les frais d'impression, les frais de communication et de distribution des documents imprimés et autres matériels. Les dépenses ont été conformes aux prévisions initiales.

Tableau 6. Approbation du Bureau de l'utilisation des excédents/économies en 2005 (Fonds d'affectation spéciale BY)

<i>Description</i>	<i>Budget approuvé (\$EU)</i>	<i>Dépenses/ Engagements (\$EU)</i>
Participation des pays en développement et des pays à économie en transition Parties à la Convention à la dixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et à la troisième réunion du Groupe d'experts sur l'accès et le partage des avantages, Bangkok, 7-18 février 2005	750 000	201 497
Participation des pays en développement et des pays à économie en transition Parties à la Convention au Groupe de travail spécial RIC, Montréal, 5-9 septembre 2005	727 182	214 306
Participation des pays en développement et des pays à économie en transition Parties à la Convention à la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, Montréal, 28 novembre-2 décembre 2005	460 000	345 728
Total	1 937 182	761 531

40. Bien qu'un montant de 1 937 182 dollars EU pris sur les économies et les excédents ait été approuvé, seuls 761 531 dollars EU ont effectivement été dépensés, le reste provenant des contributions volontaires aux Fonds d'affectation spéciale BE et BZ.

3. Revenus et performance budgétaire projetés en 2006

/...

i) Budget pour 2006

41. Par sa décision VII/34, la Conférence des Parties a approuvé un budget-programme de base de 10 918 500 dollars EU pour l'année 2006 pour le Secrétariat, dont 8 083 500 dollars EU payable s par les Parties selon le barème figurant à l'annexe de la décision VII/34, 2 000 000 dollars EU devant provenir des excédents et des économies accumulées (solde à reporter) des années antérieures (1995-2004) et 835 000 dollars EU de la contribution du pays hôte. Ces contributions sont résumées dans le tableau ci-après:

Source de financement	2006 (\$EU)
Parties à la CBD	8 083 500
Excédents/Économies	2 000 000
Pays hôte	835 000
Total	10 918 500

ii) Contributions pour 2006

42. Au 31 décembre 2005, les contributions perçues pour 2006 au Fonds d'affectation spéciale BY se sont élevées à 1 668 760 dollars EU:

Paiements anticipés pour 2006 perçus en 2005	1 668 760 \$EU
<i>Total</i>	<i>1 668 760 \$EU</i>

Pourcentage des contributions évaluées de 2006 reçues au 31 décembre 2005 – 21%

43. Ce montant représente les contributions payées en totalité ou en partie par 67 Parties (ou 36% du nombre total des États Parties à la Convention). Par ailleurs, un paiement anticipé de 200 000 dollars EU a été perçu du gouvernement hôte en 2005 pour 2006.

iii) *Engagements en 2006*

44. Un montant total de 9 777 812 dollars EU a fait l'objet d'un engagement de dépenses au titre des engagements pour l'année 2006. Ce montant s'élève à 90% des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour l'année 2006 (10 918 500 dollars EU) (voir les tableaux 7 et 8 ci-dessous). Un montant total de 2 000 000 dollars EU du budget approuvé par la Conférence des Parties pour 2006 sera financé par les économies et les excédents conformément à la décision VII/34, et 835 000 dollars EU supplémentaires seront financés par la contribution du gouvernement hôte. Le montant restant (8 083 500 dollars EU) proviendra des contributions évaluées au Fonds d'affectation spéciale BY. Au 31 décembre 2005, seuls 1 668 760 dollars EU des contributions évaluées ont été payés d'avance pour 2006.

Tableau 7. Engagements du Fonds d'affectation spéciale BY en 2006 par programme

<i>Programme</i>	<i>Budget approuvé (\$EU)</i>	<i>Engagements</i>	<i>Pourcentage:</i>	
			<i>du budget approuvé par la COP</i>	<i>des contributions perçues pour 2006*</i>
Direction exécutive et gestion	926 500	810 538	87	
Questions scientifiques, techniques et technologiques	1 910 100	1 310 140	69**	
Affaires sociales, économiques et juridiques	1 048 800	1 499 296	143***	
Mise en oeuvre et communication	946 100	683 401	72	
Gestion des ressources et services de conférence	1 504 300	1 461 947	97	
Frais partagés	3 326 600	2 887 609	87	
Dépenses d'appui au programme	1 256 100	1 124 881	98	
Total	10 918 500	9 777 812	89	21

* Pourcentage résultant des contributions évaluées perçues au 31 décembre 2005.

** Réduction due à la convocation de la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en 2005 à la place de 2006.

*** Haussé due à la convocation des quatrièmes réunions du Groupe sur l'article 8 j) et du Groupe d'experts sur l'accès et le partage des avantages en 2006 au lieu de 2005.

Tableau 8. Engagements au Fonds d'affectation spéciale BY en 2006 par poste de dépense

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé (\$EU)</i>	<i>Engagements</i>	<i>Pourcentage du budget approuvé</i>
Frais de personnel (y compris assistance temporaire/heures supplémentaires et formation)	6 274 400	6 189 931	99
Consultants/Contrats de sous-traitance	200 000	20 000	10
Voyages d'affaires	360 000	180 000	50
Coût des services de conférence	1 425 000	1 350 000	95
Réunions du Bureau	115 000	54 000	47
Frais d'établissement des rapports	270 000	45 000	17
Frais généraux de fonctionnement	1 018 000	814 000	80
Dépenses d'appui au programme	1 256 100	1 124 881	98
Total	10 918 500	9 777 812	89

45. Des engagements ont été pris en 2006 sur la base des autorisations de la Conférence des Parties à sa septième réunion.

/...

4. Etat des arriérés de paiement au Fonds d'affectation spéciale BY pour une période de deux ans ou plus

46. Dans sa décision VII/34.16, la Conférence des Parties autorise le Secrétaire exécutif notamment à conclure des arrangements avec les Parties dont les contributions enregistrent un retard de deux années ou plus, de convenir d'un calendrier des paiements acceptable pour les deux parties et de rendre compte de l'application de tout arrangement de la sorte à la Conférence des Parties.

47. Conformément à cette décision, le Secrétaire exécutif a envoyé, le 18 mai 2004, une lettre à 20 Parties en retard de paiement depuis deux ans ou plus au 31 décembre 2003 contenant un projet de calendrier d'amortissement et leur demandant leur avis sur l'échéancier arrêté et le respect de celui-ci en cas d'acceptation, ou le paiement total et immédiat de leurs impayés.

48. À ce jour, cinq des 20 Parties ont versé leurs arriérés en totalité, une Partie a accepté le calendrier d'amortissement et s'y conforme, et six autres Parties ont payé une partie de leurs arriérés non encore acquittés. Malgré les lettres de rappel du Secrétariat des 28 septembre 2004 et 28 novembre 2005, huit Parties n'ont toujours pas répondu ni même payé une partie de leurs contributions échues. Sur un montant total de 518 512 dollars EU d'arriérés sur deux ans ou plus au 31 décembre 2003, 152 208 dollars EU ont été réglés. Le solde en souffrance s'élève à 366 304 dollars EU.

49. Le Secrétaire exécutif a adressé, le 3 janvier 2006, un rappel à toutes les Parties en retard de paiement. Des rappels seront régulièrement envoyés aux Parties qui n'ont pas payé leurs contributions et le Secrétaire exécutif tiendra des consultations avec les Parties au niveau individuel pour déterminer d'un commun accord l'échelonnement de paiement de leurs arriérés.

B. Fonds spécial de contributions volontaires pour les activités supplémentaires approuvées de la Convention sur la diversité biologique (Fonds d'affectation spéciale BE)

50. Les contributions au Fonds BE ont été affectées à des activités spécifiques en 2005 et pour 2006. Un montant total de 3 266 553 dollars EU a été approuvé sur le Fonds d'affectation spéciale BE par la septième réunion de la Conférence des Parties pour l'année 2005, et un montant total de 2 772 257 dollars EU pour l'année 2006. Au 31 décembre 2005, le Secrétariat a reçu des engagements pour des activités supplémentaires approuvées pour un montant de 3 438 414 dollars EU en 2005 (soit 105% du montant approuvé dans le budget), dont 2 677 840 dollars EU ont été payés (voir annexe II – UNEP/CBD/COP/8/INF/14). Par ailleurs, 522 351 dollars EU ont été reçus en 2005 en règlement d'arriérés des années précédentes.

51. L'annexe V du document UNEP/CBD/COP/8/INF/14 rend compte de l'état des paiements au Fonds d'affectation spéciale BE par rapport au budget approuvé par la septième réunion de la Conférence des Parties. Il devrait cependant être noté que le Secrétariat reçoit occasionnellement des fonds versés au Fonds d'affectation spéciale BE pour des activités non répertoriées dans le budget approuvé; en particulier, des fonds peuvent être reçus pour des activités résultant de recommandations intersessions.

52. Une somme totale de 2 566 788 dollars EU (dépenses d'appui au programme non comprises) a été affectée en 2005 à des activités additionnelles approuvées, notamment aux activités énumérées ci-après:

<i>Activités</i>	<i>Dépenses (\$EU)</i>	<i>Nombre de participants subventionnés</i>
Consultants/Contrats de sous-traitance	236 608	S/O
Coût des services de conférence	1 075 266	S/O
Frais de déplacement	511 402	S/O
L'entreprise et le défi de 2010 pour la diversité biologique, Londres, G-B, 20-21 janvier 2005	18 336	6
Réunion d'experts en vue de l'élaboration d'un manuel de l'utilisateur sur les lignes directrices de la CBD sur la diversité biologique et le développement du tourisme, Nassau, Bahamas, 24-28 janvier 2005	27 860	7
Atelier régional pour l'Asie et le Pacifique sur le Centre d'échange, Bangkok, Thaïlande, 3-5 février 2005	45 469	21
Atelier technique sur la création de Centres d'échange régionaux, Bucarest, Roumanie, 23-25 février 2005	18 243	6
Atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le Centre d'échange, Brasilia, Brésil, 9-11 mars 2005	42 604	19
Consultation relative à l'initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition, Brasilia, Brésil, 12-13 mars 2005	7 902	4
Groupe spécial d'experts techniques sur l'examen de l'application du Programme de travail sur la diversité biologique des forêts, Montréal, Canada, 14-16 mars 2005	22 582	7
Consultations sous-régionales pour la région arctique de l'Amérique du Nord visant à aider à la réalisation du rapport régional pour l'Arctique et du rapport composite pour le programme de travail sur l'article 8.j), Whitehorse, Canada, 14-20 mars 2005	5 549	1
Réunion régionale pour l'Asie sur le rapport composite sur les connaissances traditionnelles (en partenariat avec la Fondation Tebtebba et la Fondation AIPP), Baguio City, Philippines, 28-30 avril 2005	21 377	10
Atelier régional pour l'Amérique latine sur le rapport composite sur les connaissances traditionnelles, New York, Etats-Unis d'Amérique, 14-15 mai 2005	19 865	18
Atelier régional pour l'Afrique sur le rapport composite sur les connaissances traditionnelles, New York, Etats-Unis d'Amérique, 21-22 mai 2005	3 430	2
Atelier de formation sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, Montréal, Canada, 28-29 mai 2005	63 685	21
Atelier sur les évaluations de l'impact culturel, environnemental et social basées sur les Lignes directrices optionnelles d'Akwé: Kon (en partenariat avec l'UNESCO, l'UNU, la FAO et le Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones), Tokyo, Japon, 30 mai-2 juin 2005	20 315	5
Atelier régional d'experts pour l'Europe centrale et de l'Est en matière de développement durable, Moscou, Fédération de Russie, 30 mai-2 juin 2005	21 397	10
Comité consultatif pour le programme de travail sur l'article 8.j) et les dispositions connexes, Montréal, Canada, 11-14 juillet 2005	59 867	18

/...

<i>Activités</i>	<i>Dépenses (\$EU)</i>	<i>Nombre de participants subventionnés</i>
Groupe spécial d'experts techniques sur la mise en oeuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières (GIAMC), Montréal, Canada, 11-15 juillet 2005	48 248	12
Groupe spécial d'experts techniques sur l'examen de l'application du Programme de travail sur la diversité biologique des forêts, Bonn, Allemagne, 25-29 juillet 2005	28 753	10
Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, Helsinki, Finlande, 13-16 septembre 2005	25 079	7
Atelier régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'utilisation durable, Buenos Aires, Argentine, 13-16 septembre 2005	31 742	14
Groupe d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation des dommages dans le cadre de l'article 14(2) de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, Canada, 12-14 octobre 2005	51 546	15
L'entreprise et le défi 2010 de la biodiversité, São Paulo, Brésil, 3-5 novembre 2005	59 034	20
Atelier technique sur l'introduction de nouvelles technologies de l'information via le Web, Montréal, Canada, 21-25 novembre 2005	78 817	19
Réunion conjointe régionale sur le Centre d'échange pour les pays de l'Europe centrale et orientale, Tallinn, Estonie, 13-15 décembre 2005	20 324	11
Supports d'information	92 743	S/O

C. *Fonds spécial de contributions volontaires pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention (Fonds d'affectation spéciale BZ)*

53. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale BZ ont été affectées à des réunions spécifiques en 2005 et 2006. Un montant total de 2 553 800 dollars EU et de 3 356 100 dollars EU ont été approuvés, par la septième réunion de la Conférence des Parties, sur le Fonds d'affectation spéciale BZ pour 2005 et 2006 respectivement. Au 31 décembre 2005, le Secrétariat a reçu des engagements à hauteur de 1 589 674 dollars EU en 2005 (soit 62% du montant approuvé pour 2005), dont 1 353 055 dollars EU versés sous forme de contributions (voir annexe III – UNEP/CBD/COP/8/INF/14). Par ailleurs, 153 468 dollars EU ont été encaissés en paiement des engagements non acquittés des années antérieures. L'annexe VI (UNEP/CBD/COP/8/INF/14) rend compte de l'état des paiements au Fonds d'affectation spéciale par rapport au budget approuvé par la septième réunion de la Conférence des Parties.

54. En raison du faible niveau des engagements au Fonds d'affectation spéciale BZ en 2005, le Bureau de la Conférence des Parties a approuvé l'utilisation des économies et des excédents pour résorber les fonds manquants pour la participation des pays en développement Parties à la Convention et des pays à économie en transition Parties à la Convention aux diverses réunions de la Convention, comme indiqué au tableau 7 de ce document.

55. Les dépenses pour couvrir les coûts de la participation de 303 délégués des Parties éligibles aux aides financières aux réunions de 2005 suivantes se sont élevées à 954 954 dollars EU (dépenses d'appui au programme non comprises):

<i>Réunions</i>	<i>Dépenses (\$UE)</i>	<i>Nombre des participants subventionnés</i>
Dixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifique, technique et technologique, Bangkok, Thaïlande, 7-11 février 2005	232 566	74
Troisième réunion du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages, Bangkok, Thaïlande, 14-18 février 2005	154 075	68
Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées, Montecatini, Italie, 13-17 juin 2005	307 896	96
Réunion des agences donatrices et des autres organisations pertinentes aux fins d'examiner différentes possibilités pour la mobilisation de nouveaux fonds et le financement additionnel destinés aux pays en développement pour la mise en oeuvre du programme du travail sur les aires protégées (activité 3.4.7 du programme de travail), Montecatini, Italie, 20-21 juin 2005	31 553	11
Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, Montréal, Canada, 5-9 septembre 2005	119 916	29
Onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, Montréal, Canada, 28 novembre-2 décembre 2005	108 948	25

56. Au 31 décembre 2005, les engagements de 276 619 dollars EU au Fonds BZ sont demeurés impayés.

57. Il est espéré que des contributions suffisantes soient perçues des Parties donatrices pour faciliter la participation, à la huitième réunion de la Conférence des Parties qui se tiendra à Curitiba, Brésil, du 20 au 31 mars 2006, d'au moins un délégué de chacun des 158 pays en développement et à économie en transition Parties à la Convention éligibles. Néanmoins, afin de garantir cette participation, des contributions/engagements additionnels doivent être faits au Fonds d'affectation spéciale BZ en 2006.

II. PERSONNEL

Postes permanents

58. La Conférence des Parties a approuvé, dans sa décision VII/34, 59 postes dans le cadre du budget permanent (Fonds d'affectation spéciale BY) pour l'exercice 2005-2006 (33 postes de la catégorie professionnelle et 26 postes de la catégorie des services généraux). L'état du recrutement de ces postes est indiqué au tableau au 9 ci-dessous.

59. En outre, 10 postes ont été financés en 2005 par d'autres sources de financement, dont trois postes de la catégorie professionnelle et 6 postes de la catégorie des services généraux financés par le PNUE à partir des 13% prélevés au titre des dépenses d'appui au programme sur les fonds de la CBD, et un poste de la catégorie professionnelle financé par l'UICN (voir tableau ci-dessous).

Pourvoi des postes vacants

60. Le Secrétariat a établi des descriptions de postes et, par l'entremise du PNUE/UNON, classé les deux nouveaux postes approuvés pour l'exercice 2005-2006. Le recrutement a commencé peu de temps après.

61. Il devrait être noté que le PNUE utilise depuis le 1er novembre 2002 le nouveau Système de sélection du personnel des Nations Unies (Galaxy). Toutes les vacances d'emploi du Secrétariat pour la Convention sur la diversité biologique sont depuis lors annoncées au moyen de ce nouveau système de dotation en personnel en ligne qui se charge du processus de recrutement et de nomination à un poste. Ce système a malheureusement entraîné des retards dans le recrutement du personnel et a eu des impacts négatifs sur le pourvoi de postes au sein du Secrétariat.

62. Au 31 décembre 2005, un total de 47 postes (27 de la catégorie professionnelle et 20 de la catégorie des services généraux) sur les 59 postes approuvés dans le cadre du budget permanent (Fonds d'affectation spéciale BY) ont été pourvus par la régularisation des membres du personnel. Les 12 autres postes ont été annoncés et le recrutement est en cours.

Tableau 9. Etat de la dotation en personnel sur le budget permanent (Fonds d'affectation spéciale BY)

<i>Etat des postes</i>	<i>Postes de la catégorie professionnelle</i>	<i>Postes de la catégorie des services généraux</i>
Nombre total de postes approuvés par la Conférence des Parties	33	26
Nombre total de postes régularisés	27	20
Recrutement en cours	6	6

Tableau 10. Etat de la dotation en personnel à partir d'autres sources de financement

<i>Etat des postes</i>	<i>Postes de la catégorie professionnelle</i>	<i>Postes de la catégorie des services généraux</i>
Nombre total de postes financés par d'autres sources*	4	6
Nombre total de postes régularisés	4	4
Recrutement en cours	-	2

* Postes financés par le PNUE: 3 postes de la catégorie professionnelle et 6 postes de la catégorie des services généraux; et par l'IUCN: un poste de la catégorie professionnelle.

Programmes de renforcement des capacités au sein du Secrétariat pour la Convention sur la diversité biologique

63. Le Secrétariat participe à plusieurs activités qui reconnaissent la nécessité de renforcer les capacités des Parties sur le plan de la promotion du développement de leurs connaissances relatives au

processus de la Convention. Ces activités comprennent les programmes de bourse et de stage du Secrétariat, ainsi que les programmes des jeunes experts associés et des experts associés expérimentés.

64. Par ailleurs, le Secrétariat a conscience que le déroulement de la carrière des membres de son personnel joue un rôle important pour composer une équipe polyvalente et compétente et, à ce titre, encourage le perfectionnement continu de son personnel au moyen d'activités de formation et d'apprentissage.

65. La section ci-après fournit des informations supplémentaires sur les programmes susmentionnés soutenus par le Secrétariat dans ses efforts pour renforcer les capacités liées au processus de la Convention.

III. ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS

A. *Arrangements administratifs entre le PNUE et le Secrétariat de la Convention*

66. Conformément au paragraphe 6 de la décision VII/33 adoptée à la septième réunion de la Conférence des Parties, les arrangements administratifs entre le PNUE et le Secrétariat de la Convention sont en cours d'examen et de révision, et un rapport préliminaire (UNEP/CBD/COP/8/16/Add.3) a été établi pour soumission à la huitième réunion de la Conférence des Parties.

Remboursement des services fournis au Secrétariat

67. Comme indiqué dans les arrangements administratifs et conformément à la décision 20/35 du Conseil d'administration du PNUE, tous les Fonds d'affectation spéciale de la Convention sont soumis à une dépense d'appui au programme de 13%, utilisée, en partie, pour financer le coût de l'administration du Secrétariat et du PNUE/UNON.

B. *Accord entre le Secrétariat de la Convention et le gouvernement canadien concernant le siège du Secrétariat de la Convention*

68. Conformément à la décision II/19 de la Conférence des Parties, demandant au Directeur exécutif du PNUE de négocier et de finaliser un accord de siège avec le gouvernement canadien, le PNUE et le gouvernement canadien ont signé un accord sur le siège du Secrétariat de la Convention le 25 octobre 1996 à New York. L'accord est entré en vigueur le 20 novembre 1997 en vertu du Décret-loi publié au Journal officiel canadien (*Canada Gazette*), partie II, volume 131, No. 25, daté du 10 décembre 1997.

69. Le 12 mars 2001, le gouvernement de la province du Québec a signé un accord avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en vertu duquel le Secrétariat et ses administrateurs sont notamment exonérés des impôts provinciaux du Québec.

70. Le gouvernement du Québec s'est également engagé, à l'occasion de la signature de l'accord, à verser 200 000 dollars EU par an au Secrétariat pour une durée de cinq ans (2001-2005), engagement qu'il a reconduit jusqu'en 2012.

71. Le gouvernement canadien s'est engagé, pour sa part, à verser 800 000 dollars EU par an au Secrétariat jusqu'en 2014, dont 635 000 dollars EU en faveur de la Convention et 165 000 dollars EU en faveur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

C. Programme de bourse

72. Lancé dans le courant de la période biennal 2001-2002, ce programme vise à donner aux ressortissants des pays en développement la possibilité d'acquérir des connaissances dans le domaine de la diversité biologique afin d'aider leurs institutions et communautés à protéger et à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

73. La sélection des boursiers tient compte des équilibres régionaux et, conformément à la pratique générale des Nations Unies, de la parité des sexes. La sélection s'est faite sur la base de l'expérience professionnelle des candidats, de la pertinence de cette expérience pour les travaux de la Convention, notamment en fonction de la façon dont le boursier pourrait contribuer aux questions de renforcement des capacités et de sensibilisation du public au niveau communautaire. La sélection a également veillé à ce que chaque boursier puisse travailler sur diverses questions thématiques et/ou multisectorielles.

74. Les bourses octroyées au cours de l'exercice biennal et financées sur le Fond d'affectation spéciale BY sont les suivantes:

Pays de nationalité du boursier	Sujet de la bourse
Angola	Familiarisation avec les travaux du Secrétariat concernant l'application du Protocole de Cartagena et du projet du PNUE-FEM relatif à la création de cadres nationaux sur la prévention des risques biotechnologiques.
Maroc	Familiarisation avec les aspects de la diversité biologique dans les procédures d'évaluation de l'impact environnemental et d'évaluation environnementale stratégique

75. Il est escompté qu'à la fin du Programme chaque boursier:

a) a acquis des connaissances générales sur les instruments et mécanismes environnementaux internationaux, en particulier ceux concernant la diversité biologique, ainsi qu'une vision d'ensemble du système des Nations Unies;

b) a une bonne compréhension de la Convention sur la diversité biologique, de ses objectifs et des programmes de travail, ainsi que de ses liens avec d'autres questions, organismes et processus;

c) peut former à son tour, dans le domaine de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation et du développement durable, les communautés et les organisations au sein desquelles il évolue, étant donné qu'il a travaillé sur ces questions;

d) dispose des outils nécessaires à la compréhension des problèmes relatifs à la diversité biologique propres à son pays;

e) est capable de diffuser largement les informations et les connaissances acquises pendant le programme de bourse.

D. Programme de stage du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

76. Le programme de stage du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est un programme continu permettant aux étudiants de passer de 3 mois minimum à 6 mois maximum au sein du Secrétariat dans le but d'acquérir des connaissances et une expérience en matière de recherche sur des questions en rapport avec leurs études et utiles pour les travaux de la Convention. Il s'agit d'un programme non rémunéré financé par le stagiaire ou un organisme parraineur. Le programme permet aux étudiants d'acquérir une expérience pratique importante dans leur discipline et bénéficie également au Secrétariat en tant que programme de communication du fait que ces étudiants font bénéficier leurs institutions et leur pays des connaissances et expériences acquises au sein du Secrétariat.

77. Le Secrétariat accepte des stagiaires subventionnés et sélectionnés par le gouvernement du Québec dans le cadre de son programme gouvernemental permanent de stage. Le Secrétariat accepte également des stagiaires internationaux. Depuis 2004, les stages suivants ont été menés à bonne fin:

Pays de nationalité des stagiaires	Thème du stage	Stage financé par
Espagne	Droit de la mer	Étudiant
Canada	Accès et partage des avantages	Ministère des relations internationales du gouvernement du Québec
Mauritanie	Diversité biologique insulaire	Étudiant
Canada	Terres arides et subhumides	Étudiant
Allemagne	Transfert de technologie et coopération	Étudiant
Canada	Accès et partage des avantages	Ministère des relations internationales du gouvernement du Québec
Canada	Accès et partage des avantages	Ministère des relations internationales du gouvernement du Québec
Canada	Portail de l'évaluation de l'impact	Étudiant
Pérou	Diversité biologique des montagnes, eaux intérieures des écosystèmes montagneux	Étudiant
Canada	Changements climatiques, approche par écosystème	Étudiant
USA	Compilation des sources de financement de la CBD	Étudiant
République démocratique du Congo	Indicateurs de diversité biologique	Étudiant
Canada	Compilation des sources de financement de la CBD	Ministère des relations internationales du gouvernement du Québec
Canada	Accès et partage des avantages, article 8 j)	Étudiant

/...

E. Programme des jeunes experts associés (JPO)

78. Les jeunes experts associés sont des jeunes professionnels rattachés au Secrétariat pour une période d'un à trois ans et rétribués par leur gouvernement via des accords de Fonds d'affectation spéciale. Ils contribuent aux travaux de la Convention sur des questions thématiques ou multisectorielles spécifiques et bénéficient également du traitement par la Convention et ses processus de diverses autres questions.

F. Programme des experts associés expérimentés (SPO)

79. Les experts associés expérimentés sont rémunérés par leurs gouvernements ou institutions et font bénéficier le Secrétariat de leurs compétences spécifiques dans des domaines thématiques. Le programme SPO comporte également une composante apprentissage (de la Convention).

80. Les JPO/SPO suivants ont collaboré avec le Secrétariat (de 1999 à nos jours):

Appui professionnel	Financé par
Diversité biologique des forêts (division "Questions scientifiques, techniques et technologiques")	Finlande
Evaluation d'impact; + aide apportée sur la question de la diversité biologique des eaux intérieures et sur certains aspects de la diversité biologique marine et côtière (division "Questions scientifiques, techniques et technologiques")	Italie
Centre d'échange (division "Mise en oeuvre et communication")	Norvège
Evaluation de l'impact environnemental; + aide apportée sur certains aspects des travaux du programme sur les terres arides et subhumides (division "Questions scientifiques, techniques et technologiques")	République de Corée
Diversité biologique agricole, également avec la division "Mise en oeuvre et communication", travail sur la stratégie portant sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (division "Questions scientifiques, techniques et technologiques")	Pays-Bas
Diversité biologique des forêts (division "Questions scientifiques, techniques et technologiques")	Finlande
Diversité biologique des forêts (division "questions scientifiques, techniques et technologiques")	Italie

G. Valorisation des ressources humaines et politique d'apprentissage

81. Ayant conscience du fait que les individus sont de plus en plus requis d'adapter leurs aptitudes et leurs compétences à l'évolution des besoins de l'organisation et que le pragmatisme, la souplesse et la faculté d'adaptation rapide aux changements sont des qualités très recherchées, le Secrétariat a mis en place une politique interne du personnel visant à développer les compétences de ses employés.

82. Celle-ci tient compte de la politique de carrière des Nations Unies et propose ainsi un cadre d'options de déroulement de carrière des membres de son personnel, tels que des possibilités

d'apprentissage et de perfectionnement à l'intérieur et à l'extérieur du Secrétariat, ainsi que l'utilisation efficace/effective du système d'évaluation des performances. La politique interne du Secrétariat encourage le développement de connaissances et d'expériences larges et une formation variée et interdisciplinaire.

Contraintes

83. La principale contrainte, au niveau de l'offre de possibilités de formation et d'apprentissage, est le manque de ressources financières, qui s'explique essentiellement par le fait que la majeure partie des fonds inscrits au budget pour l'exercice biennal au titre de la formation a été utilisé dans le cadre du programme de bourse.

84. Néanmoins, au cours de cet exercice biennal, un certain nombre de membres du personnel ont bénéficié d'une formation informatique pointue et un membre du personnel a été suivre un atelier de formation sur les questions juridiques.

85. La deuxième contrainte ressentie par la majeure partie du personnel est le manque de temps nécessaire pour s'investir dans une formation; néanmoins, certains membres du personnel ont pu déjà profiter du temps accordé spécifiquement pour la formation à l'ensemble du personnel
